

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 15 : avril 2018

Situation au 31 décembre 2017 et résultat annuel

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2017 et modifié dans le cadre de la LFSS pour 2018. Ils ne prennent en compte en effet ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/-A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale->. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication agrège les comptes de la branche vieillesse des régimes alignés (régime général, RSI et MSA) et du FSV.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2017	% évol	Montant à la clôture		Déc-17 / Déc-16	Écart / dernière LFSS (Md€)
	(b) *		2016	2017		
SOLDE	-5,2		-7,8	-5,1		0,1
dont branche maladie (PUMa)	-4,1		-4,8	-4,9		-0,8
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-2,4		-2,8	-1,1		1,2
dont branche famille	0,3		-1,0	-0,2		-0,5
dont branche AT-MP (régime général)	1,0		0,8	1,1		0,1
Total des dépenses	395,7	2,3%	386,9	396,2	2,4%	0,5
Prestations sociales	367,6	2,4%	358,9	368,1	2,6%	0,5
Transferts	15,6	0,6%	15,5	15,5	0,0%	-0,1
Charges de gestion courante	12,4	0,0%	12,4	12,4	0,2%	0,0
Autres charges	0,1	-16,1%	0,1	0,2	31,5%	0,1
Total des recettes	390,5	3,0%	379,2	391,1	3,2%	0,6
Cotisations sociales	220,3	2,8%	214,2	221,9	3,6%	1,6
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,3	74,8%	3,6	6,3	74,1%	0,0
CSG	90,7	1,2%	89,6	91,4	2,0%	0,6
Autres contributions sociales, impôts et taxes	60,8	2,3%	59,4	60,5	1,7%	-0,4
Charges liées au non recouvrement	-1,8	6,0%	-1,7	-3,1	76,7%	-1,2
Transferts	9,0	3,5%	8,6	8,6	-0,3%	-0,3
Autres produits	5,2	-2,7%	5,4	5,5	3,2%	0,3
CADES - situation nette comptable	-121,0	-10,9%	-135,8	-120,8	-11,1%	0,2

* : Prévisions du PLFSS 2018

Un déficit en diminution de 2,7 Md€ par rapport à 2016

Le solde du régime général et du FSV s'établit à -5,1 Md€ en 2017 contre -7,8 Md€ en 2016. La branche vieillesse contribue le plus à cette amélioration, suivi de la branche famille et dans une moindre mesure de la branche AT-MP. En revanche, le solde de la branche maladie se dégrade légèrement de 0,1 Md€.

Cette réduction du déficit résulte d'une augmentation des recettes (+3,2%), portée par la dynamique de la croissance économique, face à une évolution contenue des dépenses (+2,4%), du fait notamment d'une progression de l'ONDAM limitée à 2,1% et d'une faible inflation. Le regain de croissance se répercute sur les cotisations sociales qui sont portées par la progression de la masse salariale du secteur privé (+3,5%). L'effet en année pleine de la baisse du taux de cotisations de la branche famille sur les salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic, entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016, est notamment compensé par la hausse des cotisations vieillesse.

L'importante hausse des cotisations prises en charge par l'Etat (+74% pour une contribution de 0,7 point) résulte de l'intégration dans le champ de la compensation par l'Etat de mesures d'exonération, auparavant non compensées, concernant les aides à domicile, les ateliers et chantiers d'insertion, les aides aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise et les associations intermédiaires.

La CSG ne contribue que pour 0,5 point à la croissance des recettes avec une évolution de +2%. Cette progression, inférieure à la croissance de la masse salariale du secteur privé, est limitée d'une part par le contrecoup du produit exceptionnel comptabilisé par les

régimes maladie en 2016, et d'autre part par le relèvement des seuils d'exonération applicables à la CSG sur les revenus de remplacement au 1^{er} janvier 2017.

Les autres contributions, impôts et taxes augmentent de 1,7% et ne contribuent que pour 0,3 point à la croissance des recettes. L'apport de recettes nouvelles, résultant notamment de la taxe sur les véhicules de société, des taxes tabacs, et de l'affectation des réserves de la section 3 du FSV à la CNAMTS, a été compensé par la baisse de la part de TVA encaissée et reversée à l'assurance maladie à compter du 1^{er} janvier 2018 (correspondant à la période comptable de décembre 2017) et l'entrée en vigueur du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires.

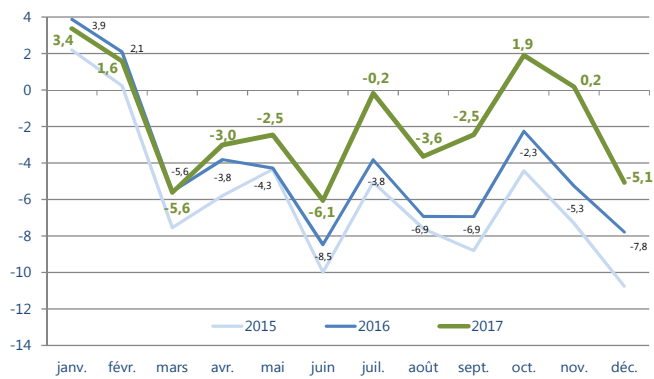
Le déficit fin 2017 est inférieur de 0,1 Md€ à la prévision retenue lors de la dernière LFSS

Globalement, le solde de 2017 est proche du solde prévu en LFSS, toutefois des écarts apparaissent par branche. Si le solde de la branche maladie est plus dégradé que prévu de 0,8 Md€, comme celui de la branche famille (-0,5 Md€), celui de la branche vieillesse des régimes alignés et du FSV s'avère moins déficitaire que prévu de 1,2 Md€. Les prestations de la branche maladie et famille sont un peu plus dynamiques qu'anticipé, cet effet étant compensé par un surcroît de recettes. L'écart positif sur les cotisations et la CSG bénéficie d'une progression de la masse salariale plus forte que prévu et à l'effet de produits de taxation d'office plus élevés qu'anticipé (toutefois contrebalancés par des provisions supplémentaires). S'y ajoutent des prélèvements sur les revenus du capital nettement supérieurs à la prévision. Ces bonnes nouvelles d'ensemble sont pour partie neutralisées par une perte de recettes de TVA. La loi de finances pour 2018 a en effet diminué le taux de TVA affectée à l'assurance maladie de 7,03% à 0,34%. Cette modification de taux s'applique à la TVA collectée par les services fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2018. Or la TVA collectée en janvier correspond à la période d'affaires de décembre 2017 et conformément au principe des droits constatés, ces sommes sont rattachées aux comptes 2017 de l'assurance maladie (sous la forme d'un produit à recevoir). L'effet de cette baisse des recettes de TVA sur les comptes 2017 (en raison du décalage d'un mois entre la période de collecte / reversement et le fait générateur comptable) n'avait pas été anticipé et représente de l'ordre de 1 Md€.

En l'absence désormais de nouvelle reprise de dette, l'amélioration de la situation nette de la CADES se poursuit

La situation nette de la CADES s'établit à -120,8 Md€, en nette diminution par rapport à 2016 (-11,1%). Cette baisse est légèrement plus importante que celle prévue lors de la dernière LFSS (-121 Md€).

Branches : maladie (PUMA), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche maladie (PUMA) ¹

en milliards d'euros	2017 (p) * % évol		Montant à la clôture		Déc-17 / Déc-16	Écart / dernière LFSS (Md€)
	2017	% évol	2016	2017		
Total des dépenses	206,0	3,3%	199,4	206,4	3,5%	0,4
Prestations sociales	193,4	3,4%	187,1	193,8	3,6%	0,4
Transferts	5,9	6,2%	5,5	5,8	5,6%	0,0
Charges de gestion courante	6,7	-0,6%	6,7	6,7	-0,3%	0,0
Autres charges	0,1	-13,2%	0,1	0,1	-13,4%	0,0
Total des recettes	201,9	3,7%	194,6	201,5	3,6%	-0,4
Cotisations sociales	89,8	2,9%	87,3	90,2	3,4%	0,4
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,1	93,9%	1,6	3,1	n.s.	0,0
CSG	70,9	1,0%	70,2	71,2	1,3%	0,3
Autres contributions sociales, impôts et taxes	32,1	8,3%	29,6	31,1	5,1%	-1,0
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,8	2,2%	-0,8	-1,0	25,1%	-0,2
Transferts	3,1	9,9%	2,8	2,9	3,8%	-0,2
Autres produits	3,7	-3,2%	3,9	4,0	3,2%	0,3
SOLDE	-4,1		-4,8	-4,9		-0,8

* : Prévisions du PLFSS 2018

Le déficit de la branche maladie s'est légèrement dégradé par rapport à 2016, de 0,1 Md€

La croissance de 3,6% des prestations sociales par rapport à 2016 est poussée par le transfert du budget de l'État à l'assurance maladie du financement des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) au sein de l'ONDAM médico-social. Hors transfert ESAT, l'ONDAM global est respecté (+2,2%).

Parmi les prestations hors Ondam, les pensions d'invalidité augmentent sensiblement (+5%) du fait du recul de l'âge légal de départ en retraite qui allonge la durée moyenne passée en invalidité. Les IJ maternité restent quasi stables (-0,1%) en lien avec le ralentissement du nombre des naissances.

Par ailleurs, les charges de transfert augmentent en raison du transfert des dépenses de prévention du budget de l'Etat au FIR.

Le déficit 2017 est supérieur de 0,8 Md€ à la prévision

La révision à la hausse du déficit résulte autant d'un surcroît de la masse des dépenses que d'une révision à la baisse des recettes.

Si l'ONDAM 2017 est légèrement sous-exécuté, les dépenses relatives aux exercices antérieurs sont supérieures à la prévision en raison notamment d'un sous-provisionnement des soins des Français à l'étranger dans les comptes antérieurs à 2017. Par ailleurs, les dépenses hors ONDAM ont été supérieures à la prévision (dépenses de prévention, soins des étrangers en France).

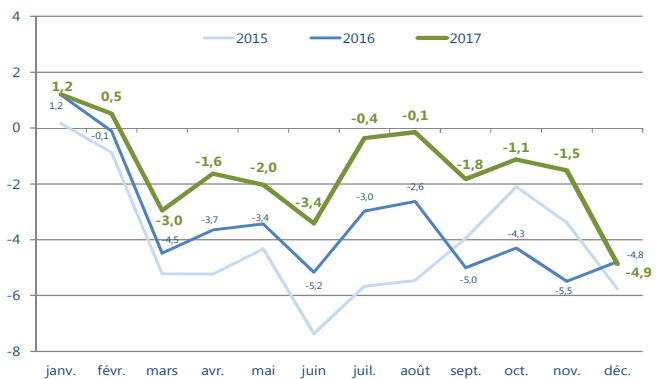
Les cotisations et la CSG sont supérieures à la prévision, respectivement de 0,4 Md€ et 0,3 Md€ (cf. supra). Si la plupart des produits d'impôts et taxes affectés à l'assurance maladie sont proches de la prévision, ce n'est pas le cas de la TVA (cf. supra).

Un profil infra-annuel qui se détériore en fin d'exercice

Le profil des soldes mensuels de la branche maladie est en amélioration croissante avant de se détériorer et de retrouver quasiment le niveau de 2016 au mois de décembre. Les explications sont multiples : effet TVA au mois de décembre (évoqué supra) ; effet de bascule de la comptabilisation infra-annuelle des dépenses au titre du financement des établissements de santé (moins de charge

courantes tout au long de l'année 2017 compensées par une hausse des provisions et charges à payer passées à la fin de l'exercice) ; modifications de la structure des recettes en 2018 avec des profils de recouvrement infra-annuels différents.

Branche maladie (PUMA) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La PUMA regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAMTS, MSA, RSI, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2017 (p) * % évol		Montant à la clôture		Déc-17 / Déc-16	Écart / dernière LFSS (Md€)
	2017	% évol	2016	2017		
Total des dépenses	134,5	1,6%	132,3	134,4	1,6%	-0,1
Prestations sociales	128,8	1,7%	126,6	128,8	1,8%	0,0
Transferts	3,8	-1,0%	3,7	3,7	-1,8%	-0,1
Charges de gestion courante	1,9	-0,3%	1,9	1,9	-1,1%	0,0
Autres charges	0,0	-29,7%	0,0	0,0	14,6%	0,0
Total des recettes	132,1	1,9%	129,5	133,3	2,9%	1,1
Cotisations sociales	87,7	3,8%	84,5	88,8	5,0%	1,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,3	63,7%	1,4	2,3	62,0%	0,0
CSG	9,7	2,2%	9,5	10,1	6,0%	0,4
Autres contributions sociales, impôts et taxes	21,1	-7,8%	22,9	21,6	-5,5%	0,5
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,6	6,3%	-0,6	-1,4	n.s.	-0,8
Transferts	11,7	0,3%	11,4	11,6	1,2%	-0,1
Autres produits	0,3	-1,5%	0,4	0,4	-1,3%	0,0
SOLDE	-2,4		-2,8	-1,1		1,2
dont CNAV + FSV	-2,4		-2,8	-1,1		1,2
dont RSI	0,0		0,0	0,0		0,0
dont MSA Salariés agricoles	0,0		0,0	0,0		0,0

* : Prévisions du PLFSS 2018

Le solde de la branche vieillesse est en amélioration de 1,7 Md€ par rapport à 2016 (-1,1 Md€ contre -2,8 Md€)

Le champ de la branche vieillesse dans cette publication est constitué de la CNAV et du FSV à hauteur de 90% des charges, ainsi que des salariés agricoles et du RSI pour respectivement 4% et 6%.

Les dépenses de prestations évoluent plus modérément qu'en 2016 (+1,8% contre +2%). Pour le seul régime général, le nombre de prestataires de droit direct a augmenté en moyenne annuelle de 0,9% en 2017 (+1,6% en 2016). Cela résulte du relèvement par pallier de l'âge légal qui freine la masse des dépenses en 2017 mais aussi du début du relèvement de l'âge du taux plein automatique. La pension moyenne versée à ces retraités a, cependant, progressé de +1,1% (+0,75% en 2016), évolution plus rapide en partie liée à une revalorisation (indexée sur l'inflation) plus importante.

L'évolution des recettes reste soutenue en 2017 (+2,9% contre +3% en 2016). Ce sont les cotisations qui portent l'essentiel de la progression, tirées par la masse salariale ainsi que l'augmentation au 1^{er} janvier des taux des cotisations déplaçonnées salariales (0,4% contre 0,35%) et patronales (1,9% contre 1,85%). La CSG, qui pour la branche retraite ne concerne que le FSV, augmente de 6% portée par le dynamisme des revenus du capital.

Malgré l'affectation de la totalité de la CSSS à la CNAV et la hausse du rendement du forfait social (+4,8%) et du prélèvement social sur les revenus des placements affecté au FSV, les impôts et taxes affectés à la branche retraite sont globalement en baisse de 5,5%, en raison notamment du transfert d'une partie du prélèvement social sur les revenus du capital à la CNSA, et d'une diminution de la quote-part de la taxe sur les salaires affectée à la CNAV.

Le déficit à la clôture (-1,1 Md€) est nettement plus faible que celui qui avait été prévu dans la LFSS (-2,4 Md€)

Si les dépenses sont en phase avec les prévisions retenues en LFSS, les recettes, par contre ont été sous-estimées de 1,1 Md€.

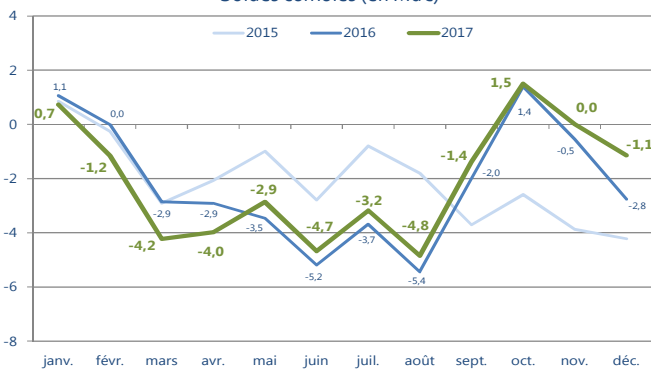
Les cotisations sont plus dynamiques (cf. supra). La CSG sur les revenus de placement progresse également plus vite que prévu et la baisse des impôts et taxes s'avère être moins importante qu'estimée, du fait d'une bonne tenue du forfait social et d'un montant de crédits d'impôt sur la taxe sur les salaires inférieur à ce qui était prévu.

La chronique des soldes mensuels 2017 est proche de celle de 2016 à partir du mois de mai

La perception par la CNAV de la totalité de la CSSS (au lieu de 41% en 2016) entraîne un redressement des soldes au mois de mai (au moment de la perception de cette contribution). Ensuite la chronique des soldes mensuels suit celle de 2016 avec une amélioration en fin d'année liée au surcroît de produits assis sur les revenus de placement qui sont en grande partie comptabilisés en produits à recevoir à la toute fin de l'année.

Branche vieillesse des régimes alignés 2

Soldes cumulés (en Md€)



2 : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la LURA : CNAVTS, les branches vieillesse de base du RSI et des salariés agricoles de la MSA.

modification des règles d'affectation des recettes entre branches au bénéfice de la CNAF : la suppression de sa quote-part de droits de consommation sur le tabac et de taxe de solidarité additionnelle est plus que compensée par une augmentation de sa part de la taxe sur les salaires. Le surcroît de recette de taxe sur les véhicules de société participe également à la hausse des recettes fiscales de la branche (modification du calendrier de perception de la taxe qui conduit à recouvrer 5 trimestres de produits au titre du seul exercice 2017).

Cette hausse des recettes fiscales a compensé l'effet en année pleine de l'extension de la baisse des cotisations famille aux salaires compris entre 1,6 et 3,5 SMIC, initiée le 1^{er} avril 2016. Cet allègement renforcé pour les entreprises explique la stabilité des cotisations par rapport à 2016 alors que la masse salariale progresse de +3,5%.

La hausse des cotisations prises en charge par l'Etat (+71%) s'explique, comme pour les autres branches, par la compensation d'exonérations auparavant non compensées.

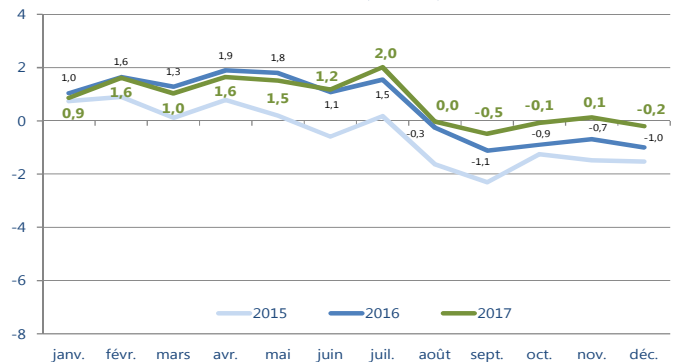
Le solde de 2017 est plus dégradé de 0,5 Md€ par rapport à la prévision retenue en LFSS

Les dépenses de prestations se sont avérées un peu plus élevées que la prévision. Si les prestations légales nettes sont proches de la prévision, en revanche les dépenses d'action sociale sont plus importantes que prévu. La prise en charge de cotisations au titre de l'AVPF est quant à elle supérieure de 0,1 Md€ à la prévision.

Les recettes sont dans leur ensemble plus faibles qu'attendu sous l'effet de cotisations un peu plus basses qu'anticipé, partiellement compensé par des taxes et des cotisations prises en charge par l'Etat un peu plus hautes que prévu.

Branche famille

Soldes cumulés (en Md€)



Le profil mensuel des soldes s'améliore progressivement au cours du second semestre par rapport à 2016

L'effet en année pleine de la baisse des cotisations cesse de produire son effet à la fin du premier trimestre et les soldes mensuels de 2017 sont passés au-dessus de ceux de 2016 à partir de juin. Le mois d'août subit un léger infléchissement en raison de l'allocation de rentrée scolaire pour laquelle davantage de versements ont été réglés en août 2017 par rapport à août 2016. Les soldes du dernier trimestre reflètent l'amélioration du résultat global de la branche.

Branche AT-MP du régime général

L'excédent de la branche AT-MP du régime général s'est accru de 0,3 Md€ par rapport à 2016

Le solde s'établit à +1,1 Md€ poussé par des recettes qui progressent de 2,4% et par une diminution globale des dépenses malgré la dynamique des IJ (+5,8%). Ainsi les rentes (-0,2%) et l'allocation pour cessation anticipée d'activité pour les travailleurs de l'amiante (ACAATA, -10%) reculent. En outre, la CNAM a procédé à une correction d'erreur de ventilation des dépenses entre la branche AT-MP et la branche maladie portant sur les exercices 2014 à 2017, l'impact sur la branche AT en 2017 étant une diminution des dépenses de l'ordre de 70 M€ (les corrections sur les exercices 2014 à 2016 ont affecté le seul bilan, sans impact sur le solde comptable).

Les charges de transfert reculent en raison de la baisse de la dotation au FIVA rectifiée lors de la LFSS 2018 et malgré une hausse des

Branche famille

en milliards d'euros	2017		Montant à la clôture		Déc-17 / Déc-16	Écart / dernière LFSS (Md€)
	(p) *	%	2016	2017		
Total des dépenses	49,6	0,1%	49,6	49,9	0,7%	0,3
Prestations sociales	36,6	0,3%	36,5	36,7	0,7%	0,2
Transferts	10,1	-0,7%	10,2	10,2	0,1%	0,1
Charges de gestion courante	2,9	1,1%	2,9	2,9	2,3%	0,0
Autres charges	0,0	-16,6%	0,1	0,1	43,9%	0,0
Total des recettes	49,9	2,7%	48,6	49,7	2,3%	-0,2
Cotisations sociales	30,4	0,7%	30,2	30,2	0,0%	-0,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	60,2%	0,5	0,9	70,9%	0,1
CSG	10,1	2,3%	9,9	10,2	2,6%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,6	10,9%	6,9	7,7	12,0%	0,1
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-6694,5%	0,0	-0,3	n.s.	-0,1
Transferts	0,4	0,5%	0,4	0,3	-3,3%	0,0
Autres produits	0,8	1,0%	0,8	0,8	3,4%	0,0
SOLDE	0,3		-1,0	-0,2		-0,5

* : Prévisions du PLFSS 2018

Le déficit de la branche famille s'est réduit de 0,8 Md€ par rapport à 2016

La progression des recettes plus forte que celle des dépenses permet de rapprocher la branche famille de l'équilibre. L'évolution modérée des prestations sociales (+0,7%) traduit celle des prestations légales : la baisse du nombre de naissances, le moindre recours à la Prepaee et la faible revalorisation annuelle des prestations (+0,3%) expliquent leur légère baisse (-0,2%). Les prestations d'action sociale augmentent en revanche de 6,3% en raison notamment d'une forte croissance des prestations de service et des contrats enfance et jeunesse, en partie liée à la suppression de l'école le mercredi dans une partie des communes à compter de septembre 2017. Les charges de transferts composées des prises en charge au titre de l'AVPF et des majorations pour enfants sont stables.

La hausse des produits est essentiellement le fait de la CSG et des impôts et taxes. La CSG est portée notamment par la croissance de la masse salariale. Le montant des recettes fiscales est majoré par

pensions de retraite prises en charge, liée aux départs en retraite anticipés pour cause de pénibilité ou d'exposition à l'amiante.

En dépit de la baisse de 0,06 point du taux de cotisation moyen à compter de janvier 2017, les produits de cotisations de la branche AT-MP ont augmenté de 3% par rapport à 2016.

en milliards d'euros	2017		Montant à la clôture		Déc-17 / Déc-16	Écart / dernière LFSS (Md€)
	(p) *	%	2016	2017		
Total des dépenses	11,8	0,1%	11,8	11,7	-0,5%	-0,1
Prestations sociales	8,9	1,5%	8,8	8,8	0,3%	-0,1
Transferts	2,0	-6,3%	2,2	2,1	-5,0%	0,0
Charges de gestion courante	0,9	1,7%	0,9	0,9	2,8%	0,0
Autres charges	0,0	-14,2%	0,0	0,0	73,4%	0,0
Total des recettes	12,8	1,9%	12,6	12,9	2,4%	0,1
Cotisations sociales	12,5	1,2%	12,3	12,7	3,0%	0,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,1	9,6%	0,1	0,0	-58,9%	-0,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,0	-100,0%	0,0	0,0	n.s.	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-46,7%	-0,3	-0,3	-8,6%	-0,1
Transferts	0,0	-77,7%	0,0	0,0	51,2%	0,0
Autres produits	0,4	-5,2%	0,4	0,4	-3,2%	0,0
SOLDE	1,0		0,8	1,1		0,1

* : Prévisions du PLFSS 2018

Un excédent 2017 légèrement supérieur à celui de la prévision retenue en LFSS

Cette amélioration est due à des charges plus faibles que prévu de 0,1 Md€ et des produits plus élevés d'autant.

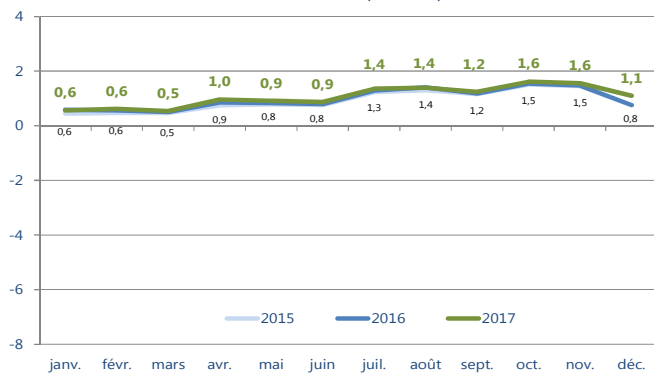
Côté recettes, la plus forte dynamique que prévu de la masse salariale est atténuée par de moindres prises en charge de cotisations par l'État et un surcroît de charges liées au non recouvrement.

S'agissant des charges c'est principalement la correction d'erreur (voir ci-dessus) qui n'avait pas été anticipée.

Le profil mensuel des soldes est identique à celui de 2016

La chronique mensuelle des soldes de l'année 2017 se confond quasiment avec celle de 2016 et s'améliore en toute fin d'année, principalement sous l'effet de la rectification à la baisse, dans la LFSS pour 2018, de la dotation 2017 de la branche au fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (-150 M€).

Branche AT-MP du régime général • Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

Dans cette dernière partie, le champ de cette publication est complété pour intégrer neuf autres régimes de retraite (Exploitants agricoles, CNAVPL, CNRACL, CNIÉG, SNCF, RATP, ENIM, FSPOEIE et CANSSM) ainsi que la CNSA.

Le déficit de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'est réduit de 2,1 Md€ par rapport à 2016

Le solde 2017 des organismes de sécurité sociale s'établit à -5,2 Md€ contre -7,3 Md€ en 2016. La prise en compte des autres régimes augmente légèrement le déficit (+0,1 Md€) par rapport à celui du régime général (y compris régimes alignés) et du FSV. Les excédents du régime des professions libérales (CNAVPL) et des collectivités locales (CNRACL), en réduction par rapport à 2016, ne suffisent plus à compenser les déficits des autres régimes.

en milliards d'euros	2017		Montant à la clôture		Déc-17 / Déc-16	Écart / dernière LFSS (Md€)
	(p) *	% évol	2016	2017		
Total des dépenses	443,0	2,3%	433,1	443,7	2,5%	0,7
Prestations sociales	411,4	2,4%	401,9	412,5	2,7%	1,1
Transferts	18,6	2,1%	18,3	17,8	-2,6%	-0,9
Charges de gestion courante	12,8	0,0%	12,8	13,2	3,0%	0,4
Autres charges	0,2	-11,6%	0,2	0,2	15,3%	0,1
Total des recettes	437,4	2,7%	425,8	438,5	3,0%	1,1
Cotisations sociales	251,3	2,7%	244,6	253,1	3,5%	1,8
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,3	74,4%	3,6	6,4	75,0%	0,0
CSG	90,7	1,2%	89,6	91,4	2,0%	0,6
Autres contributions sociales, impôts et taxes	69,9	2,3%	68,4	69,7	2,0%	-0,2
Charges liées au non recouvrement	-1,9	0,3%	-1,9	-2,3	21,9%	-0,4
Transferts	15,6	-1,5%	15,9	14,8	-6,6%	-0,8
Autres produits	5,4	-3,2%	5,5	5,4	-3,2%	0,0
SOLDE	-5,6		-7,3	-5,2		0,4
dont solde toutes branches de la première partie	-5,2		-7,8	-5,1		0,1

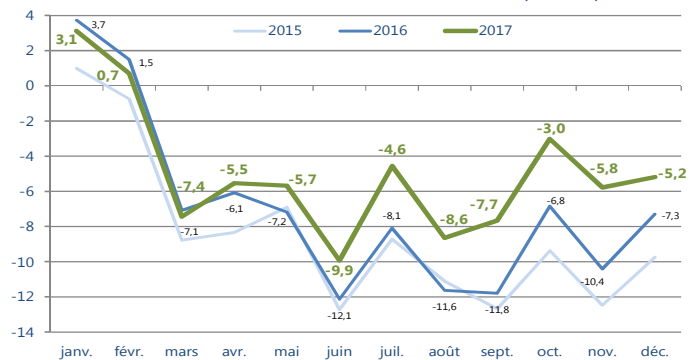
Le déficit constaté en 2017 se situe en dessous de la prévision retenue lors de la LFSS

La CNSA explique l'essentiel de cet écart, en grande partie en raison des recettes du prélèvement social sur les revenus du capital plus importantes que prévu. Par ailleurs, le résultat des exploitants agricoles de la MSA, dont le déficit est plus dégradé de 0,1 Md€ par rapport à la prévision, est compensé par un écart inverse sur le solde du régime des professions libérales.

Le profil mensuel est assez similaire à celui de 2016, toutefois en amélioration à partir du deuxième trimestre

La chronique des soldes complétée des autres régimes vieillesse et de la CNSA est un peu dégradée sur la période janvier-novembre car la subvention d'équilibre versée par l'État à plusieurs de ces régimes n'est enregistrée qu'à la clôture des comptes. Au total 7,3 Md€ ont été comptabilisés en clôture des comptes 2017 pour équilibrer ces régimes, conduisant à une amélioration du solde en décembre.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale correspondent à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

